

**Section 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise****1.1 Identification du produit**

Formulaire produit	Mélange
Nom commercial	PRE-FORM HB COMP A
Code produit	PFHBA

**1.2 Les usages identifiés de la substance ou du mélange et utilise conseillé contre**

Utilisation	Industrielle. Pour usage professionnel seulement.
-------------	---

**1.2.2 utilise conseillé contre**

Aucune information supplémentaire disponible

**1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

NOX-CRETE, INC.  
1444 SOUTH 20th Street  
Omaha, NE 68108  
Tél : 402-341-2080  
Télécopieur : 402-341-9752  
E-Mail : [corporate@nox-crete.com](mailto:corporate@nox-crete.com)  
Site Web : [www.nox-crete.com](http://www.nox-crete.com)

**Fournisseur****1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence	Chemtrec (800) 424-9300 Chemtrec en dehors des ÉTATS-UNIS 703-527-3887
------------------	---

**Section 2. Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Carc. 1 (inhalation)	H350
STOT RE 1 (inhalation)	H372

**Texte complet des phrases H voir section 16****Physiochimiques néfastes, à la santé humaine et les effets sur l'environnement**

Aucune information supplémentaire disponible

**2.2 Éléments de l'étiquette**

Pictogrammes de danger

**Mot de signal**

Danger

**Les déclarations de danger**

H350 - Peut provoquer le cancer par inhalation (poussières respirables)  
H372 - Provoque des lésions aux poumons par une exposition prolongée ou répétée par inhalation (poussières respirables)

**Les énoncés de précaution****Prévention:**

P201- procurer les instructions avant utilisation  
 P202- Ne pas manipuler jusqu'à ce que toutes les mesures de sécurité ont été lues et comprises  
 P260 - Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols  
 P264 - Se laver exposée Espace soigneusement après manipulation.  
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit  
 P280 - Porter des gants de protection / des vêtements de protection des yeux / protection / du visage  
 P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin en cas de malaise.  
 P405 - Garder sous clef.  
 P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale

**Réponse****Stockage:****Élimination:****2.3 Autres dangers**

Aucun connu

Texte intégral des H et P phrases: voir section 16

**Section 3. Composition / informations sur les composants****3.1 Substances**

Non applicable

**3.2 Mélange**

Name	Product identifier	%
La silice cristalline (quartz)	14808-60-7	Secret de commerce

Conformément à 29CFR 1910.1200 (i), la concentration spécifique (et / ou) de l'identité chimique peut être refusée en tant que secret commercial, tandis que toutes les propriétés et les effets sur la santé et la sécurité sont inclus dans la FDS. Le reste des autres ingrédients n'est pas dangereux ou a une concentration inférieure à 1% (ou 0,1% pour les cancérigènes, les toxines reproductives ou les sensibilisants respiratoires).

**Section 4. Mesures de premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours****Les premières mesures d'aide général**

Obtenir un avis médical/attention si vous ne vous sentez pas bien. Ne jamais donner quoi que ce soit par La bouche à une personne inconsciente.

**Les premières mesures d'aide après inhalation**

Si les expériences individuelles des nausées, des étourdissements, a de la difficulté à respiration rechercher un professionnel de la santé immédiatement. Dans tous les cas de doute, ou si les symptômes persistent, consultez un médecin. Déposer à l'air frais et la garder au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin/médecin.

**Les premières mesures d'aide après un contact avec la peau**

Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Déposer ou retirer Immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou sous la douche. Laver immédiatement avec du savon et de l'eau en abondance.



**Première mesure d'aide après un contact avec les yeux** Lorsque les lentilles de contact sont usées, les retirer si possible. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 10 à 15 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

**Les premières mesures d'aide après l'ingestion** Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux Immédiatement.

#### **4.2 Plus important les symptômes et effets, aigu et retardé**

**Symptômes/blessures après inhalation** Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Une surexposition aux vapeurs peut entraîner des maux de tête, des nausées, de la somnolence ou des étourdissements.

**Symptômes/blessures après un contact avec la peau** Peut causer une irritation de la peau ou sensation de brûlure

**Symptômes/blessures après un contact avec les yeux** Peut causer une irritation des yeux ou des blessures

**Symptômes/blessures après ingestion** Peut provoquer une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac.

#### **4.3 Indication d'une attention médicale immédiate et le traitement spécial requis**

Aucune information supplémentaire disponible

## **Section 5. Lutte incendie mesures**

### **5.1 Moyens d'extinction**

**Moyen d'extinction approprié** Produit chimique sec, mousse, dioxyde de carbone

**IMPROPRES moyens d'extinction** Ne pas utiliser de jet d'eau lourde

### **5.2 Dangers spéciaux découlant de la substance ou du mélange**

**Réactivité** Produits de décomposition thermique peut entraîner un risque pour la santé.

### **5.3 Conseils pour les pompiers**

**Lutte incendie instructions** Utiliser un jet d'eau ou de brouillard pour refroidir les contenants exposés.

**Équipement de protection pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (SCBA) et Équipement de protection complet lorsque les combats tout incendie chimique.

**Autres informations** Le chauffage ou la combustion nocifs gaz/vapeurs peuvent être libérés. Ce produit peut causer la parole à devenir glissant.

## **Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions personnelles, les équipements de protection et les procédures d'urgence**

**Mesures générales** Endiguer ou confisquer le produit déversé. Prendre les précautions nécessaires pour assurer votre propre santé et la sécurité avant de tenter le contrôle des déversements ou de nettoyage

**6.11 Équipement de protection individuelle** Équipier l'équipage nettoyage muni de l'équipement de protection approprié.

**6.2 Précautions pour l'environnement** Empêcher l'entrée aux égouts et eaux publiques. Prévenir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou eaux publiques.

### **6.3 Matériaux et méthodes de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de nettoyage** Imprégnez-vous de déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir dans des récipients étanches à la vapeur et les éliminer correctement.

## **Section 7. Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions de manipulation****Mesures de protection**

Se laver les mains et autres zones exposées avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer et de quitter son lieu de travail. Assurer une bonne ventilation dans les zones de travail à prévenir la formation de vapeurs. Lorsque vous n'utilisez pas tenir les récipients hermétiquement fermés. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**Mesures d'hygiène****7.2 Conditions de stockage dans des conditions de sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités****Conditions de stockage**

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des étincelles et des flammes nues .. Garder les contenants hermétiquement fermés jusqu'à utilisation.

**Matières incompatibles**

Agents oxydants forts, acides forts

**Température de stockage**

Conservez dans un endroit frais et sec.

**Section 8. Contrôles de l'exposition/protection personnelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

nom des ingrédients	Limites d'exposition professionnelle ACGIH TLV (United States)
La silice cristalline (quartz)	TWA: 025 mg / m3 (poussière respirable) 8 heures

**8.2 Contrôles de l'exposition****Les contrôles d'ingénierie**

Utiliser avec une ventilation suffisante pour tenir le produit les concentrations en vapeurs Spécifié ci-dessous TLV

**Protection des yeux et du visage**

Des lunettes de protection contre les produits chimiques et / ou des écrans faciaux sont recommandés pour éviter tout contact oculaire, irritation ou blessure

**Protection de la peau**

Porter des gants et des vêtements de protection adaptés et bottes comme requis pour prévenir tout contact avec la peau. Laver la peau exposée fréquemment avec de l'eau et du savon. Vêtements souillés devraient être lavés avant de les réutiliser.

**Protection respiratoire**

Une ventilation générale est normalement suffisante. Éviter de respirer la brouillard du produit ou des vapeurs. L'utilisation d'un appareil respiratoire approprié est recommandés lorsque les concentrations dans l'air dépassent la valeur TLV.

**Section 9. Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations de base sur les propriétés physiques et chimiques**

Apparence	liquide Tan
Odeur	légère organique
Seuil de perception de l'odeur	Pas de données disponibles
PH	Pas de données disponibles
Point de fusion	Pas de données disponibles
Point de congélation	Pas de données disponibles
Point d'ébullition	> 150 C (>300 F)



<b>Point d'éclair</b>	46 C 115 F PMCC
<b>Relative taux d'évaporation (acétate de butyle= 1)</b>	Pas de données disponibles
<b>Norme d'inflammabilité (solide, gaz)</b>	Liquide et vapeurs inflammables
<b>Inférieur/supérieur limites explosives</b>	Pas de données disponibles
<b>Pression de vapeur</b>	Pas de données disponibles
<b>Densité de vapeur</b>	Pas de données disponibles
<b>Densité relative (masse spécifique )</b>	1,38 Kg par litre 11.5 lb par gallon
<b>Solubilité</b>	Eau: négligeable
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas de données disponibles
<b>Température d'auto-ignition</b>	Pas de données disponibles
<b>Viscosité</b>	Pas de données disponibles
<b>Teneur en VOC</b>	Pas de données disponibles

## Section 10. Stabilité et réactivité

<b><u>10.1 Réactivité</u></b>	Aucune information supplémentaire disponible
<b><u>10.2 La stabilité chimique</u></b>	Stable dans des conditions normales
<b><u>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</u></b>	Polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b><u>10.4 Conditions à éviter</u></b>	Les températures extrêmes hautes ou basses.
<b><u>10.5 Matières incompatibles</u></b>	Des acides forts et des oxydants
<b><u>10.6 Produits de décomposition dangereux</u></b>	monoxyde de carbone, dioxyde de carbone

## Section 11. Informations toxicologiques

### **11.1 Informations concernant les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë</b>	Aucun effet indésirable prévisible dans l'usage prévu.
<b>Irritation/Corrosion cutanée</b>	Peut causer une irritation de la peau
<b>Yeux</b>	Mai causes une irritation des yeux et des dommages.
<b>La respiration et de sensibilisation de la peau</b>	Peut irriter les voies respiratoires
<b>Mutagenèse des cellules germinales</b>	Pas de données disponibles
<b>Carcinogénicité</b>	L'inhalation prolongée de la silice cristalline respirable (quartz) la poussière peut causer le cancer du poumon. (Groupe 1 du CIRC).
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Pas de données disponibles
<b>Certains organes cibles toxicité</b>	
<b>Exposition unique</b>	Pas de données disponibles
<b>Exposition répétée</b>	Pas de données disponibles
<b>Danger d'aspiration</b>	Pas de données disponibles

## Section 12. Informations écologiques

<b><u>12.1 Écotoxicité</u></b>	Pas de données disponibles
<b><u>12.2 Persistance et dégradabilité</u></b>	Pas de données disponibles
<b><u>12.3 Potentiel de bioaccumulation</u></b>	Pas de données disponibles
<b><u>12.4 La mobilité dans le sol</u></b>	Aucune information supplémentaire disponible
<b><u>12.5 Autres effets néfastes</u></b>	Éviter le rejet dans l'environnement

**SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Traitement des Déchets méthodes**

L'utilisateur de ce matériau a la responsabilité de disposer des éléments non utilisés, des résidus et des conteneurs en conformité avec toutes les locaux, de l'état ainsi que les lois et règlements fédéraux concernant le traitement, de stockage et d'élimination de déchets dangereux et déchets non dangereux.

**SECTION 14. Information sur les transports**

Conformément aux dispositions de l'ADR/RID/ADNR/IMDG / OACI/IATA

- 14.1 Numéro ONU** Pas marchandises dangereuses dans le sens des règlements de transport
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** Non applicable
- 14.3 Classe de Transport (es)** Non applicable
- 14.4 Groupe d'emballage** Non applicable II
- 14.5 Risques environnementaux** Aucune information supplémentaire disponible
- 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur**
- 14.7 Transport en vrac selon L'annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC** Aucune information supplémentaire disponible
- 14.8 Transport en vrac selon CFR 49 173,15** Non applicable

**SECTION 15. Informations réglementaires**

**15.1 La sécurité, la santé et l'environnement réglementation/législation spécifique pour la substance ou le mélange**

**15.1.2 Règlements USA Section 313**

Ne contient aucun ingrédient ou au-dessus des exigences de niveau de déclaration de la section 313.

**La TSCA**

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

**PROPOSITION 65**



AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, notamment à Benzene, que l'État de la Californie sait être à l'origine de cancers et d'anomalies congénitales ou d'autres problèmes liés à la reproduction. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

**15.1.3 Le Canada Règlements**

Cette FDS a été préparée conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux (HPR) (SIMDUT 2015) et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par l'HPR. Tous les ingrédients sont répertoriés ou exempté

**DSL**

**15.2 Sécurité chimique évaluation**

Un produit chimique Évaluation de sécurité n'a pas été effectuée.

**Section 16. Autres informations**



Date d'émission	7-17-2023
Version	3.0
Numéro	144-F
Date de publication de la version précédente	7-23-2020
Préparateur	Nox-Crete, Inc.

#### Documentation de référence

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont, au meilleur des connaissances de Nox-Crete, Inc. exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter Nox-Crete, Inc. pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de Nox-Crete, Inc. Les informations et les recommandations sont offertes à l'acheteur / à l'utilisateur pour examen et examen. Il est de la responsabilité de l'acheteur / utilisateur de s'assurer que le produit est adapté à l'utilisation prévue. Des avertissements appropriés et des procédures de manipulation sûres doivent être fournis à tous les manipulateurs et utilisateurs. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, il incombe à l'acheteur / utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à une utilisation sûre de ce produit. Étant donné que les informations fournies ici peuvent avoir été obtenues en partie de laboratoires indépendants ou d'autres sources non sous notre supervision directe, aucune représentation n'est faite que les informations sont exactes, fiables, complètes ou représentatives et que l'acheteur / utilisateur ne peut s'en prévaloir qu'à ses risques. Nous n'avons fait aucun effort pour censurer ou dissimuler des aspects délétères de ce produit. De plus, comme nous ne pouvons pas anticiper ou contrôler les nombreuses conditions dans lesquelles ces informations ou nos produits peuvent être utilisés, nous ne garantissons pas que les mesures de sécurité et / ou de santé que nous avons suggérées conviendront à toutes les personnes et / ou situations manipulation ou utilisation. De même, nous n'offrons aucune garantie ou garantie de quelque sorte que l'utilisation ou l'élimination de ce produit soit conforme à toutes les lois fédérales, étatiques ou locales. Il incombe à chaque acheteur / utilisateur du produit mentionné aux présentes de déterminer et de respecter les exigences de toutes les lois applicables. Si l'acheteur / utilisateur remballage ce produit, il est de la responsabilité de l'acheteur / de l'utilisateur de s'assurer que la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires sont incluses avec et / ou sur le conteneur. Nox-Crete, Inc. exhorte chaque client ou destinataire de cette fiche de sécurité à l'étudier attentivement et à consulter l'expertise appropriée, nécessaire ou appropriée, pour connaître et comprendre les données contenues dans cette fiche de données de sécurité et les dangers associés à ce produit. La modification de ce document est strictement interdite. Sauf dans la mesure requise par la loi, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou en partie, est interdite.

#### **Texte intégral des H et P phrases**

Carc. 1 (inhalation)	H350
STOT RE 1 (inhalation)	H372

H350 - Peut provoquer le cancer par inhalation (poussières respirables)

H372 - Provoque des lésions aux poumons par une exposition prolongée ou répétée par inhalation (poussières respirables)

P201- procurer les instructions avant utilisation

P202- Ne pas manipuler jusqu'à ce que toutes les mesures de sécurité ont été lues et comprises

P260 - Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols

P264 - Se laver exposée Espace soigneusement après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit

P280 - Porter des gants de protection / des vêtements de protection des yeux / protection / du visage

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin en cas de malaise.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale